



PÉNALISATION DU CONTRÔLE FISCAL

Quels nouveaux risques pour vous-dirigeant,
vos salariés et votre entreprise ?

Jeudi 24 mars 2016

Paris



POUR QUI ?

- Directeurs juridiques et fiscaux
- Avocats – Fiscalistes
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et responsables comptables
- Toutes personnes en charge de la facturation
- Acheteurs
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Leurs collaborateurs

POURQUOI ?

- Identifier les **risques de fraude ou de montage abusif** dans l'entreprise
- Faire face à un **contrôle fiscal durci et aux procédures de « judiciarisation »** des rappels fiscaux
- Connaître les **risques fiscaux et pénaux** associés à vos opérations nationales et internationales
- Être informé des enjeux en termes **de responsabilité fiscale et pénale pour l'entreprise, ses dirigeants, ses salariés et ses conseils**

COMMENT ?

- **Les exposés sont présentés par des experts reconnus**, alternant théorie et pratique pour une assimilation optimale des concepts
- Les ateliers sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser toutes vos questions et de réagir à tout moment**
- La remise d'un **support écrit en début de conférence** pour faciliter le suivi des débats

LES ACQUIS

- Identifier un cas de fraude au sein de l'entreprise
- Se prémunir contre la fraude « Carrousel »
- Gérer concrètement toutes les étapes d'un contrôle fiscal et d'une perquisition



Boris MASSOUTIER

Responsable de Conférences et Formations
Département Fiscalité et Gestion de Patrimoine

La pénalisation du droit fiscal devient une réalité qui concerne toutes les entreprises et par voie de conséquence leurs dirigeants et conseils. Le risque est bien trop grand pour ne pas être identifié, analysé et finalement anticipé.

Cette journée de conférence organisée par EFE est ainsi l'occasion de faire dans un premier temps **un état des lieux sur la fraude fiscale en général et sur les outils de l'administration pour mettre à jour les schémas abusifs ou frauduleux**, et plus spécifiquement dans un second temps, de répondre aux questions touchant à la « judiciarisation » des procédures et à **la responsabilité de l'entreprise, de ses dirigeants et salariés, ainsi que des conseils.**

JEUDI 24 MARS 2016

JOURNÉE ANIMÉE PAR:

**Anne Grousset
& Jean-Philippe Bidegainberry**

Avocats Associés spécialisés en droit fiscal
& **Thierry Bourguignon**

Consultant spécialisé en fiscalité informatique

**CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
& Emmanuel Daoud**

Avocat Associé spécialisé en droit pénal

CABINET VIGO

8h45 Accueil des participants

9h00

Identifiez toutes les situations à risque au sein de votre entreprise et les diligences pour vous en prémunir

- Que doit-on retenir de la loi relative à la fraude fiscale ?
 - Comment appréhender le durcissement pénal applicable en cas de fraude ?
 - Quelles sanctions encourues en cas de fraude ? En cas de complicité ?
- Comment identifier la fraude carrousel ? Quels sont les process et les diligences à mettre en place dans l'entreprise pour s'en prémunir ?
- Comment éviter la requalification de vos établissements stables ?
- Quelles sont les armes de l'administration fiscale ?
- En cas de manquement du contribuable à certaines obligations déclaratives : quelles nouvelles sanctions sont prévues par cette loi ?

10h30 Café - Networking

11h00

Comment faire face aux nouveaux moyens de contrôle de l'administration fiscale ?

- L'élargissement du droit de communication : comment va notamment s'organiser le nouveau droit de communication en faveur de l'administration fiscale auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité des marchés financiers ?
- Les procédures d'échange d'informations et d'assistance mutuelles, communautaires et internationales
 - Quelles nouvelles modalités du délai spécial de reprise en cas de demande d'assistance internationale ?

- Quel va être l'impact de la nouvelle directive européenne ? Et de la nouvelle législation française ?
- Comment se déroulera concrètement le nouveau contrôle fiscal ?
- Quel nouveau champ d'application de la procédure d'enquête fiscale ?
- L'administration est-elle désormais autorisée à utiliser les renseignements reçus sans que l'illicéité de leur origine puisse lui être opposée ?

12h30 Déjeuner

14h00

La « judiciarisation » des procédures : ce que vous pouvez faire / ce que vous ne pouvez pas faire

- La question des perquisitions, tant au plan pénal que fiscal : retour d'expérience
 - Quels réflexes avoir en cas d'application de l'article L16B ?
 - Quelles limites au pouvoir de l'administration fiscale ?
 - Intégrez la gestion de l'informatique fiscale
- Les écoutes téléphoniques : mythe et réalité
- La garde à vue
 - Pour qui ? Quel déroulement ?
 - Quelle intervention et quel rôle de l'avocat ?

15h30 Café - Networking

16h00

Entreprises + dirigeants + salariés + conseils = vers un durcissement de l'administration fiscale face aux schémas abusifs et de fraude ?

- Poursuites pénales : quelles infractions et surtout quelles sanctions ?
- Quel rôle de la CIF ?
- Quelles sont les nouvelles circonstances aggravantes ?
 - Vers un alourdissement des sanctions ?
 - Que risque votre entreprise ?
 - Focus sur la question de la complicité : de la négligence à la participation consciente à des schémas de fraude
 - Quelles conséquences selon les différents cas de complicité ?
- La responsabilité pénale et fiscale des dirigeants, des salariés et de leurs conseils
 - Que faut-il retenir du jugement du tribunal correctionnel de Paris 13 avril 2015 (« affaire Ricci ») ?
 - Rôle de l'avocat fiscaliste et de l'avocat pénaliste : quelle stratégie devez-vous constamment adopter ?

17h30 Clôture de la conférence



